

LE MAG' #9

NOS
LOCATAIRES
ONT DU
TALENT !

Dites stop
aux punaises
de lit

Robinetterie,
ayez le bon
réflexe



Atelier
fabrication
d'un hôtel à
insectes, projet
voté au Budget
Participatif 2018

ps



LE " REV " DEVIENT RÉALITÉ !

C'est sous un ciel capricieux que le 27 Avril dernier, les vignesiens, petits et grands étaient présents pour le lancement du REV (Réseau d'Échange Vigneusien). Ce nouvel espace, situé à proximité de l'agence, a vocation à devenir un jardin partagé et bien plus encore.

Ce lieu, animé par l'ASSISCB (Association de Soutien Scolaire et d'Intégration de la Croix Blanche) proposera divers ateliers aux habitants (création de mobilier de jardin, plantations, mosaïque...). Espace de rencontre créatif et convivial, il diffusera sa bonne humeur au cœur du quartier de la Croix Blanche.

Lors de cette inauguration, dans une ambiance musicale, les plus jeunes ont pu s'initier au jonglage, à la mosaïque ainsi qu'à plein d'autres activités sous le regard bienveillant des parents.

Dans les semaines et les mois qui viennent, les habitants seront invités à élaborer la programmation des actions qui permettra au REV de se poursuivre...

Si vous souhaitez participer au projet, le soutenir ou suggérer de nouvelles idées, n'hésitez pas à contacter votre Agence Elogie-Siemp ou l'ASSISCB
Contact : ASSISCB (Sophie Correia - 06 28 40 00 28)

Sommaire

Édito	4
Sous le soleil, exactement	5
Charges locatives, comment ça marche ?	6
Le prélèvement automatique, c'est simple, gratuit et pratique	8
Robinetterie, ayez le bon réflexe	9
Nos locataires ont du talent : les lauréats de notre concours	10
Sous-louer son logement social : c'est interdit	17
Dites stop aux punaises de lit	18
Pour les séniors, déménager devient un jeu d'enfant !	20
La prévention des incendies domestiques	22
Échanger Habiter, la bourse d'échange de logements sociaux s'ouvre à toute l'Île-de-France !	24

Elogie-Siemp Le Mag' est édité par Elogie-Siemp - 8 boulevard d'Indochine à Paris 19^e - RCS Paris B 552 038 200 - Tél. : 01 40 47 55 55 - communication@elogie-siemp.paris - Directrice de la publication : Valérie de Brem - Rédaction et réalisation : Direction de la communication - Crédits : Alexis Toureau, Congerdesign de Pixabay, Cyril Bruneau, Comcorp, Elogie-Siemp, Jeff Klugiewicz de Pixabay, Mehrak, Mohamed Khalfi, Parskeez de Pixabay, Sabine van Erp de Pixabay - Impression : Willaume-Egret - Septembre 2019

ÉDITO

Ce numéro 9 du Mag' est placé sous le signe de la rentrée... Une nouvelle ligne mais toujours aussi pratique, retrouvez des astuces, des conseils, de bonnes résolutions et une dose de bonne humeur !

Pour commencer, nous avons souhaité faire un zoom sur les charges locatives. Dans ce domaine, vous attendez de nous plus de clarté. C'est l'objet de l'article en page 6 : vous expliquer clairement ce qu'elles comprennent et ce que vous nous devez. Nous revenons aussi en détail sur la marche à suivre lorsque vous avez des problèmes de robinetterie.

Pour poursuivre et garder un peu de l'ambiance festive de l'été, le dossier du Mag' est consacré au grand concours #PlusBeauChezNous. Vous avez été nombreux à répondre présents au défi que nous vous avons lancé au travers de ce concours et nous vous en remercions vivement ! Bien vivre ensemble est tout un art et les locataires-artistes savent l'exprimer de belle manière !

La rentrée est souvent l'occasion de démarrer l'année avec de bonnes résolutions. Vous l'avez peut-être lu dans la presse, les punaises de lit en région parisienne prolifèrent. Il n'y a aucune honte à être victime d'une infestation mais il est important de nous le signaler. Plus tôt vous nous prévenez, plus simple et rapide est notre intervention.

Pour finir par une note plus légère, il est aussi question dans ce numéro de l'expérimentation que nous mettons en place pour les séniors Movadom, une aide au tri ou au déménagement personnalisés.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et vous laissons, sans plus attendre, à la lecture de ce nouveau numéro de votre Mag'.

Bonne lecture !



Danièle Premel
Présidente



Valérie de Brem
Directrice générale



Sous le soleil, exactement...

Mercredi 26 juin, sous un soleil de plomb et un thermomètre affichant près de 37°, les équipes d'Élogie-Siemp se sont rendues au 7 rue Jarry, au 30 rue d'Enghien puis 26 rue de l'Échiquier, trois de ses nouvelles opérations situées dans le quartier Saint-Denis Paradis, dans le 10^e arrondissement.

Ces 3 résidences viennent tout juste d'être réhabilitées et permettent ainsi la création de 36 logements sociaux et 5 locaux d'activité !

Bienvenue à nos nouveaux locataires !



En pratique



CHARGES LOCATIVES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les charges locatives correspondent aux dépenses engagées par Élogie-Siemp pour l'entretien et le fonctionnement de votre résidence et que vous devez payer. On les appelle également « charges récupérables ».

QUE COMPRENNENT VOS CHARGES ?

L'entretien des parties communes

- Fonctionnement et entretien de l'ascenseur
- Eau de l'immeuble
- Éclairage
- Entretien ménager (personnel d'immeuble, gardien ou entreprise extérieure)
- Hygiène (désinsectisation, désinfection, entretien des canalisations communes...)
- Entretien et réparations des équipements électriques (minuteriers, digicodes, ampoules...)
- Entretien des espaces verts
- Entretien et relève des compteurs individuels (eau, calories...)

Les taxes

- Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères
- Taxe de balayage (uniquement pour Paris)

Votre consommation d'eau

- Votre consommation individuelle d'eau froide
- Votre consommation individuelle d'eau chaude

Le chauffage collectif (si votre immeuble dispose de chauffage collectif)

- Combustible nécessaire au chauffage de votre immeuble (gaz, chauffage urbain)
- Entretien des chaufferies collectives ou des chaudières
- Entretien des panneaux solaires (si immeuble équipé)

Le parking en sous-sol ou extérieur (si votre immeuble est pourvu d'un parking)

- Entretien des portes (accès voitures)
- Éclairage
- Nettoyage
- Réparation des équipements (minuterie, ampoules, etc.)

COMMENT SONT-ELLES FACTURÉES ?

Vous réglez chaque mois une provision pour ces dépenses. La provision est une avance sur le montant des charges. Elle est calculée à partir du montant des charges réelles de l'année précédente. Elle est recalculée chaque année.

L'année suivante, nous procédons à une régularisation (comparaison entre provisions et charges réelles).

Les charges sont réparties selon la nature des dépenses par tantièmes, millièmes, surface ou unitaire. Les critères définis varient selon les immeubles.

Au moment de cette régularisation, vous recevez un décompte de l'ensemble de ces charges et en fonction de la différence constatée entre les provisions versées et les dépenses réelles, une mention est portée sur votre décompte individuel.

Si la mention est « **Nous vous devons** », la somme indiquée sera automatiquement déduite de votre avis d'échéance.

Si la mention est « **Vous nous devez** », la somme indiquée vient s'ajouter au montant de ce que vous devez payer sur un prochain avis d'échéance. Vous avez la possibilité de demander un plan d'apurement à votre chargé(e) de clientèle si vous n'êtes pas en capacité de régler en une seule fois la somme réclamée.

Le saviez-vous ? Sur le site www.mes-aides.gouv.fr, vous pouvez estimer tous vos droits et aides au logement et bien plus encore. Un simulateur en ligne est à votre disposition.

C'est gratuit et anonyme, alors n'hésitez pas !

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, C'EST SIMPLE, GRATUIT ET PRATIQUE !

En pratique



Vous utilisez peut-être déjà ce moyen de paiement pour certaines de vos dépenses : impôts, électricité, gaz, téléphone... Vous pouvez également payer votre loyer et vos charges par prélèvement automatique !

Tous les mois, l'avis d'échéance vous est adressé 5 à 10 jours avant le prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal le 5 du mois. Si votre situation personnelle le justifie (chômage, RSA, retraite, etc.), le prélèvement peut également être effectué le 10 ou le 15 du mois.

SIMPLE

Il suffit de remplir une fois pour toutes une autorisation de prélèvement via le mandat européen de prélèvement SEPA. Vous n'êtes plus obligé d'envoyer chaque mois un chèque ou de nous faire un virement.

GRATUIT

Le prélèvement automatique ne vous coûte rien et vous économisez les frais d'envoi.

PRATIQUE

Vous êtes sûr de respecter les délais de paiement de vos échéances. Finies les lettres de relance en cas d'oubli, de départ en vacances, de déplacements fréquents ou d'incident imprévu : le prélèvement automatique vous évite soucis et ennuis.

Comment faire pour bénéficier du prélèvement automatique ?

Vous devez remettre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et transmettre le mandat SEPA (disponible sur "Mon espace locataire") à votre agence de gestion ou à l'adresse postale indiquée sur le mandat SEPA, complété et signé avant le 15 du mois en cours pour l'échéance du mois suivant.

Que dois-je faire si je change de banque ou d'agence bancaire ?

Vous devez transmettre à votre agence de gestion votre nouveau RIB. Elle vous enverra alors un nouveau mandat SEPA qu'il faudra dater, signer et nous retourner avant le 15 du mois en cours afin que ce changement soit pris en compte pour l'échéance du mois suivant.

Alors, n'attendez plus, optez pour le prélèvement automatique !



Plus d'infos sur la **fiche pratique** disponible en accès libre sur "Mon espace locataire" ou sur demande auprès de votre agence ou de votre gardienne ou gardien

ROBINETTERIE, AYEZ LE BON RÉFLEXE

Le saviez-vous ?



Depuis le 1^{er} janvier 2018, un contrat de robinetterie vous garantit un meilleur entretien de vos installations. Décidé en Conseil de Concertation Locative, Elogie-Siemp a procédé à la mise en place d'un marché sur l'ensemble de son patrimoine afin de réduire vos consommations d'eau, les risques de fuites mais aussi pour vous aider à réduire vos charges. Chaque trimestre, environ 3 000 interventions de dépannage sont réalisées par nos 3 prestataires.

Selon votre lieu d'habitation, l'un des trois prestataires intervient dans votre logement. Il intervient sur rendez-vous pour assurer les dépannages ponctuels. Pour les résidences avec gardien, inscrivez-vous préalablement auprès de lui. Les dépannages s'effectuent sur rendez-vous, du lundi au vendredi. En l'absence d'une loge de gardien ou gardienne au sein de votre résidence, contactez directement le prestataire.

Prévenez la veille avant midi pour une intervention non urgente.

À la suite de l'intervention de dépannage, vous recevrez une enquête de satisfaction par mail et/ou SMS. Répondez-y ! Depuis sa mise en place, les locataires interrogés montrent leur

satisfaction sur l'intervention à plus de 77 %. Si vous n'êtes pas satisfait, c'est à votre gardien qu'il faut remonter cette insatisfaction pour mener les actions correctives nécessaires. Et quand il n'y a pas de gardien, vous pouvez enregistrer votre réclamation sur "Mon espace locataire" : extranet.elogie-siemp.paris



Plus d'infos sur la **fiche pratique** disponible en accès libre sur "Mon espace locataire" ou sur demande auprès de votre agence ou de votre gardienne ou gardien

À NOTER

Les résidences livrées en 2017 ne sont pas encore incluses dans le contrat (tout comme les logements en copropriété). Chaque année, un avenant est établi permettant d'intégrer les immeubles précédemment livrés : le 1^{er} janvier 2020 pour le patrimoine livré au 31 décembre 2017 ; le 1^{er} janvier 2021 pour le patrimoine livré au 31 décembre 2018.



NOS LOCATAIRES ONT DU TALENT : LES LAURÉATS DE NOTRE GRAND CONCOURS



Après délibérations du jury, nous sommes heureux de mettre en lumière les gagnants du concours #PlusBeauChezNous !



MERCI

Entre le 28 mars et le 15 mai dernier, nos locataires se sont démenés pour lutter contre les incivilités liées à la propreté et l'hygiène en créant des œuvres d'art. Les participants ont réussi à transmettre leur message, à communiquer sur l'importance du respect de leur immeuble et de leur voisinage, à traiter du bien-vivre ensemble et des questions environnementales.

Au vue de la qualité des candidatures, nous avons décidé de récompenser, non pas 6, mais bien 8 œuvres ! Nos gagnants, ainsi que leurs gardiens et gardiennes respectifs, ont gagné de nombreux lots : des places pour Disneyland Paris, Illucity, Laser World Paris Montparnasse ou bien encore des places de cinéma. C'est à l'occasion de la remise des prix le mercredi 5 juin dernier que les gagnants ont été récompensés.

QUELLE EST LA SUITE ?

Les œuvres de nos heureux gagnants*, ainsi que de nos coups de cœur, constitueront la future campagne de communication pour lutter contre les incivilités. Elle sera diffusée sur le site Internet, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) et bien d'autres supports. Encore un grand merci à nos 34 participants, 13 584 visiteurs et 4 792 votants pour leur contribution, ainsi qu'à nos collaborateurs pour leur soutien dans la réussite de ce concours !

Bien vivre ensemble, c'est tout un art...

*Selon le règlement intérieur du concours et dans le cadre de la diffusion de la future campagne de communication, les œuvres ont pu être retouchées.

NOS GAGNANTS TÉMOIGNENT !



1^{ER} PRIX

JULIA & LOU, Clip vidéo « Je manifeste », Paris 20^e

Grâce au concours, Julia et sa fille Lou, ont partagé un moment complice autour d'un projet qui leur parlait. Lors de la cérémonie de remise des prix, Julia a déclaré :

“ Nous sommes tous concernés, les voisins compris. Agir c'est avoir l'espoir que quelque chose change. Notre chanson parle de toutes les incivilités d'une manière générale, pas seulement de celles que l'on a personnellement vécues, et elle parle donc à chacun, dans l'immeuble, dans la rue, dans chaque espace public.”

Nos compositrices et chanteuses ont voulu pointer du doigt les incivilités de manière légère et caricaturale sur une musique entraînante.

Julia a également ajouté :

“ La musique adoucit les mœurs comme on dit et la chanson reste en mémoire. Les mots passent mieux sous cette forme.”



Julia & Lou en pleine interprétation de leur chanson



GRAND PRIX DU PUBLIC

ELZÉAR, Dessin « Pollution je dis non, mais à la vie je dis oui », Paris 12^e

Dossier



Laurent, le papa, l'Artiste Elzéar et Nathalie, leur Gardienne d'immeuble

Quand on a demandé à Elzéar la raison de sa participation au concours, il nous a confié tout simplement :

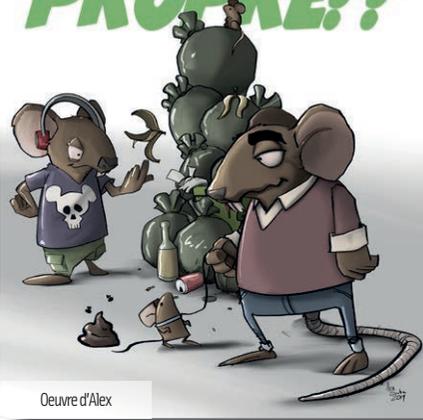
“ J'ai vu beaucoup d'incivilités en bas de mon immeuble et j'ai voulu les mettre dans mon dessin. ”

Ainsi, déjections canines, mégots de cigarettes, jets de poubelles, crachats, etc., fleurissent sur cet instantané en condensé de vie urbaine. Ce dessinateur en herbe place chacun face à son mauvais comportement. Il espère que cela ouvrira les yeux et qu'à l'avenir ces contrevenants se soucieront davantage de leur environnement, à l'image de ce manifestant en bas à gauche du dessin.



Oeuvre de Elzéar

**VOUS VOUS FICHEZ DE CETTE SITUATION
COMME LES RATS?
OU
VOUS ESSAYEZ
DE FAIRE PLUS
PROPRE??**



Oeuvre d'Alex



**2^{ÈME PRIX}
ALEX, Caricature « Et si on
essayait de faire plus propre ? »,
Paris 18^e**

Alex, professionnel dans le milieu de l'audio-visuel, critique au travers de cette affiche, et de manière caricaturale, les agissements de ceux qui ne respectent pas leur habitat, alors qu'il est important de s'en soucier tous les jours.

Sans notre humanité, nous devenons tout simplement des "animaux", qui sont ici représentés par des rats. Grâce à son travail, Alex souhaite faire réagir positivement les citoyens et faire que notre ville, ainsi que ses habitants, soient plus propre !



**3^{ÈME PRIX}
DALILA, Poème « Ferme les yeux et imagine... »,
La Celle Saint-Cloud**

Dalila nous confie qu'elle a toujours été un peu artiste dans l'âme :

"J'aime le théâtre, le dessin, la poésie... Lorsque j'ai reçu le flyer du concours je me suis dit qu'il était nécessaire de faire entendre ma voix de la manière la plus douce que je connaisse, soit en poésie."

Le poème de notre auteure a été inspiré d'une expérience marquante qu'elle nous partage ici :

"Je me baladais avec mes enfants dans notre quartier et nous nous sommes assis sur la pelouse. On s'amusait bien jusqu'à ce qu'un monsieur arrive avec son chien. Il lui a fait faire ses besoins tout près de nous alors que l'un de mes fils marchait à 4 pattes dans l'herbe ! Nous avons dû partir, sans que cela ne le dérange. Quelle déception ! Pour moi

la propreté de la ville est l'affaire de tous... On devrait traiter la ville comme son chez-soi."

Dans son poème, elle a voulu rappeler à quel point il est important de respecter son environnement afin de vivre heureux dans nos résidences... Avec cette campagne, elle espère de tout cœur que des efforts seront faits pour le bien-être de tous et pour donner l'exemple aux générations futures.

*"Ah comme il fait bon de se balader
dans les rues de ma ville bien aimée.
Les chemins sont si propres,
comme la neige quand elle n'a pas encore
été piétinée.
Les gens vous sourient et,
par terre aucune cochonnerie.
Au loin, un chien qui joue
et le maître du toutou,
un sachet à la main,
a déjà anticipé pour ramasser les besoins."*

Oeuvre complète à retrouver sur le site du concours



**4^{ÈME PRIX}
JADE, Dessin « Bien
vivre ensemble », Paris 15^e**

C'est avec beaucoup d'assurance que Jade nous a expliqué les raisons de sa participation au concours :

"Les saletés qu'il y a dans mon immeuble, c'est inadmissible ! C'est un manque de respect. Ce qui m'a motivé dans ce concours et pour faire mon dessin, c'est d'inciter les gens à faire autrement. Si on regarde mon affiche, c'est ce que j'ai voulu montrer."

Jade s'est beaucoup appliquée pour dessiner les bons gestes qui permettent de garder une résidence propre. Elle explique également :

"J'ai voulu participer. Je me suis précipitée. Parce que le bien-vivre ensemble, le respect les uns envers les autres, c'est important."



Renaud et sa fille Jade, accompagnée par Zoja, Gardienne de leur immeuble

**5^{ÈME PRIX}
SYLVIE,**

**Dessin « Pour nos enfants,
vivons bien ensemble »,
Vigneux sur Seine**

Si Sylvie a participé à ce concours, c'est principalement pour prouver qu'il est possible de bien-vivre ensemble.

Grâce à cet avant-après, elle nous prouve qu'il est important de montrer l'exemple et qu'avec l'effort de chacun, nous permettrons à nos enfants de s'épanouir.



Oeuvre de Sylvie



6ÈME PRIX ANTOINE, Montage photo « Scène d'incivilités », Paris 12^e

Antoine a trouvé la proposition du concours intéressante et l'idée originale sur un sujet comme les incivilités :

"Nous, locataires, sommes directement concernés. Au début, je voulais participer mais je n'avais pas trop d'idée, ma résidence est très propre ! J'ai dû faire preuve d'imagination. Je me suis mis à chercher des représentations d'incivilités à prendre en photo. Et je me suis dit que j'étais à la recherche d'indices, de

preuves... De là est venue l'idée de la scène de crime et de l'enquête autour des incivilités."

Notre photographe ajoute que

"Ce montage photo est un constat, un instantané. Le fait de criminaliser, met en lumière ce qu'il ne faut pas faire et qui doit être considéré comme inacceptable."



6ÈME PRIX EX-AEQUO EVA, Dessin « Respectons tous ensemble notre habitat commun », Paris 17^e

Quoi de mieux qu'un dessin pour montrer le bon exemple ? Eva a voulu nous prouver qu'un petit effort de propreté de la part de chacun peut permettre un grand plaisir à vivre pour tous ! C'est ainsi, qu'avec de simples règles de vie, chaque personne peut améliorer et profiter de son habitat sans soucis.

Ce dessin nous montre également qu'il est important de respecter le travail de nos employés d'immeuble qui prennent soin des parties communes.



Encore un grand bravo à tous nos gagnants et merci à nos participants !
Retrouvez plus d'infos et les œuvres sélectionnées sur le site du concours :
<https://concours.elogie-siemp.paris>
Et à bientôt...pour notre campagne de communication !

SOUS-LOUER SON LOGEMENT SOCIAL : C'EST INTERDIT

Vous l'avez peut-être lu dans la presse cet été. Des locataires logés dans le parc social sous-louent leur appartement pendant les vacances ou, parfois, pour une durée plus longue.

Élogie-Siemp a signé avec la Ville de Paris, la RIVP, Paris Habitat et les principaux hébergeurs d'annonces locatives (De Particulier à Particulier, Le Bon Coin, Airbnb...) une charte pour mettre fin à cette pratique illégale.

étroite collaboration avec les bailleurs sociaux. Les bailleurs, par le biais de leurs gardiens, gardent l'œil ouvert.

Les hébergeurs s'engagent à signaler les annonces illégales, informer les internautes sur la réglementation en vigueur qui interdit la sous-location dans le parc social et travailler en

Si une sous-location est constatée, une procédure contentieuse en vue d'une expulsion et de dommages-intérêts est immédiatement engagée.



DITES STOP AUX PUNAISES DE LIT

Alors qu'elles avaient disparu depuis de nombreuses années, les punaises de lit sont soudainement réapparues. Cinémas, hôtels, transports, logements, commissariats sont concernés ! Tout le monde peut être touché, quel que soit l'état de son logement. Il n'y a aucune honte à avoir, l'important, c'est d'agir vite ! Prévenez rapidement votre gardienne ou gardien (ou Élogie-Siemp Contact si vous n'en avez pas) pour qu'un diagnostic soit déclenché dès que possible par un professionnel. N'essayez pas de traiter vous-même votre logement avec des insecticides, vous ne feriez que disperser les punaises.

Élogie-Siemp a développé avec des experts et d'autres bailleurs une procédure précise pour traiter les cas d'infestation dans ses immeubles. Elle se décline en deux étapes.

ÉTAPE 1

Un diagnostic visuel des appartements principalement sur le lit, le canapé, les rideaux... est réalisé. Si dans 22 % des cas cela ne nécessite pas d'intervention (absence de punaises), nous réalisons, lorsque le logement est touché, les diagnostics des logements avoisinants – logement dessus, dessous, à gauche et à droite de l'appartement concerné. Ouvrez votre porte pour réaliser le diagnostic ! Ce sera aussi l'occasion de définir le niveau d'infestation mais aussi d'échanger avec vous sur les consignes à réaliser en amont de l'intervention pour assurer un traitement plus efficace.

ÉTAPE 2

Un traitement adapté au niveau d'infestation constaté doit être réalisé. 3 niveaux sont définis : P3 (infestation mineure), P2 (infestation moyenne) et P1 (infestation majeure). Dans chacun de ces cas, nos prestataires utilisent des combinaisons de traitement par le chaud, par le froid et/ou par produit chimique.

En 2018, ce sont près de 600 interventions qui ont été réalisées par nos prestataires. L'analyse des niveaux d'infestation montre que nous en avons davantage de moyenne que mineure, signe que l'on attend parfois trop avant d'oser en parler ou intervenir. Nous devons inverser cette tendance ! Retrouvez tous nos conseils pour faire face à une infestation dans notre fiche pratique, disponible à la loge de votre gardienne ou gardien et dans vos agences.

INTERVIEW

*Les recommandations du Professeur Arezki Izri
Chef de service Parasitologie-Mycoologie
à l'hôpital Avicenne de Bobigny*

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS AUX PERSONNES DONT LES LOGEMENTS SONT INFESTÉS ?

Je commencerai par les informer de ce qu'il ne faut absolument pas faire :

- 1) **Utiliser des insecticides**, totalement inutile, parce que les punaises de lit y sont devenues résistantes. Tout ce qu'on y gagne, c'est provoquer leur dispersion un peu partout dans le logement et dans l'immeuble. De plus, les insecticides sont nuisibles à la santé humaine et à l'environnement.
- 2) **Jeter à la rue les matelas et les meubles infestés**, qui risquent d'être ramassés ou vendus, ce qui va provoquer une dissémination plus grande.
- 3) **Racheter des matelas et des canapés neufs sans traiter**, c'est une dépense inutile car ils vont être infestés à leur tour.

LES PIQÛRES DES PUNAISES DE LIT SONT- ELLES DANGEREUSES POUR L'HOMME ?

Non, les punaises de lit ne transportent pas et ne transmettent pas de maladie. Mais chez certains sujets, elles peuvent provoquer des allergies. Je reçois surtout des personnes piquées par les punaises de lit qui sont stressées, angoissées à l'idée qu'elles ne pourront jamais sans débarasser. Pour moi, les punaises de lit sont tout à fait éliminables, à condition d'employer les bons moyens pour le faire.

QUELS SONT LES BONS GESTES À ADOPTER ?

Il faut agir calmement et méthodiquement en ramassant d'abord les draps et les rideaux pour les passer en machine à 60° puis au sèche-linge. Parallèlement, il faut passer l'aspirateur partout dans les cachettes des punaises de lit (coutures du matelas, sommier, tringles à rideaux, plinthes, fissures, cadres de tableau, ...). Le sac aspirateur doit ensuite être jeté dans un sac poubelles fermé hermétiquement et jeté dans le bac des ordures ménagères, ces dernières étant destinées à l'incinération.

Dernière étape : tuer les punaises et les œufs. Le traitement doit impérativement être réalisé par un professionnel mandaté par Élogie-Siemp.



Plus d'infos sur la fiche pratique disponible en accès libre sur "Mon espace locataire" ou sur demande auprès de votre agence ou de votre gardienne ou gardien



POUR LES SÉNIORS, DÉMÉNAGER DEVIENT UN JEU D'ENFANT !

Élogie-Siemp lance une expérimentation pour un service aux séniors : Movadom... Ce dispositif, créé en 2012, offre aux séniors une aide pour le désencombrement de leur logement ou un accompagnement lors de leur déménagement. Pour des personnes âgées souvent isolées, il est difficile d'envisager de déménager. Toute leur vie est dans le logement, chaque meuble a son emplacement. Il est important de créer une relation de confiance, de tisser un lien avec la personne et ce en amont du déménagement.

L'AIDE POUR LE DÉSENCOMBREMENT

Dans le cadre d'une réhabilitation, afin de pouvoir procéder aux travaux dans le logement, il peut être utile de procéder à un désencombrement. L'équipe Movadom est là aux côtés du locataire pour aider à trier le mobilier à conserver. Elle peut aussi intervenir pour faciliter le déplacement du mobilier à l'intérieur même du logement ou dans un logement provisoire d'attente le temps des travaux. Ainsi, lors de la rénovation électrique, pour faciliter l'intervention des techniciens, Movadom se charge de mettre les meubles au centre de la pièce.

L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS LORS DE LEUR DÉMÉNAGEMENT

Tout d'abord, avant le déménagement, l'équipe Movadom va à la rencontre des personnes âgées concernées. Cette prise de contact permet de faire connaissance, écouter les craintes, noter les attentes et faciliter la projection dans le nouveau logement.

Ensuite, une aide au tri est proposée : les affaires non conservées peuvent être mises en dépôt vente, données à des associations caritatives ou encore jetées (descendues aux encombrants) selon leur état. Les affaires conservées peuvent être emballées par l'équipe de Movadom.

Suite à cette première visite, un devis établi précise les prestations adaptées aux besoins et attentes du locataire.

Puis, pendant le déménagement, l'équipe est présente pour coordonner avec le déménageur l'enlèvement des cartons et des meubles et leur réinstallation dans le nouveau logement telle qu'elle a été décidée.

Cette présence rassurante et connue limite le stress et les désagréments que cette situation peut entraîner. Une valise du jour peut avoir été préparée avec la personne âgée.

Enfin, le lendemain, après le déménagement, l'équipe Movadom est présente pour aider au déballage, pour remettre les objets en place comme souhaité, pour accrocher les cadres aux murs, pour vérifier que le téléphone fonctionne et pour régler la télé. Elle peut également accompagner la personne âgée dans sa découverte du nouveau quartier, du nouvel environnement. Toutes les démarches liées au déménagement, que ce soit l'ouverture/fermeture des compteurs, le changement d'adresse à la Poste, l'information des organismes pour le transfert d'adresse...peuvent être effectuées. L'ouverture de droit peut également être faite.

Si le senior bénéficie de faibles ressources et lors de son déménagement est amené à jeter une partie de ses affaires, Movadom, qui travaille avec l'association Neptune, peut, par cet intermédiaire, proposer du mobilier en bon état à faible coût.

Movadom intervient aussi dans les situations d'incurie pour accompagner les séniors dans le désencombrement et aider au nettoyage.

Élogie-Siemp expérimente sur l'année 2019 ce service dédié aux séniors auprès de quelques locataires pour peut-être le généraliser à un plus grand nombre pour que déménager devienne un jeu d'enfant !



Pour toute demande, contactez votre chargé ou chargée de clientèle.

Plus d'infos sur www.movadom.com



LA PRÉVENTION INCENDIE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Tous responsables



Depuis le début de l'année, plusieurs incendies graves se sont déclenchés dans nos immeubles. Une bougie allumée la nuit sans surveillance,

un mégot mal éteint jeté dans un sac poubelle, un barbecue organisé sur un balcon, alors même que cela est interdit dans le règlement intérieur... toutes ces situations peuvent donner lieu à un départ de feu. Pour éviter tout risque d'incendie, nous devons ensemble nous mobiliser plus fortement. Adoptons dès maintenant les bons réflexes pour prévenir et agir contre le feu.

Parce que nous sommes tous responsables, les comportements de chacun sont importants. En cas d'incendie, l'encombrement des balcons, des couloirs et des espaces collectifs favorisent la propagation des flammes et gênent l'arrivée des secours et l'évacuation des locataires.

QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE À RESPECTER

- Éteignez vos cigarettes et ne fumez pas au lit
- Ne laissez pas cuire d'aliments sans surveillance
- Ne surchargez pas les prises et ne laissez pas d'appareils électriques en veille
- N'encombrez pas les couloirs, les escaliers, les gaines techniques avec des vélos, poussettes, cartons ou mobiliers
- Ne stationnez pas votre véhicule dans les zones d'accès des pompiers
- Et bien sûr... ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance

Il est du devoir de chacun de respecter scrupuleusement ces règles. Il en va de la sécurité de tous !

Sur l'ensemble du patrimoine, nous assurons la maintenance des équipements de sécurité incendie existants. En parallèle, les services techniques ont engagé un programme de renforcement et d'amélioration de la sécurité sur les immeubles les plus anciens du centre de Paris.

Lors des opérations de réhabilitation, l'entretien et le contrôle de la sécurité sont systématiquement intégrés au programme de travaux.

ECHANGER HABITER, LA BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS SOCIAUX S'OUVRE À TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE !

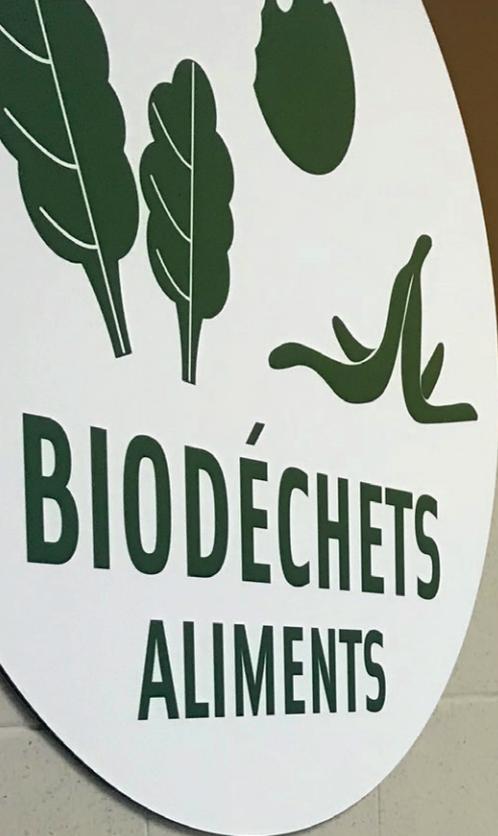
En Île-de-France, près d'une demande de logement social sur trois est faite par un ménage déjà locataire du parc social. Pour répondre à cette attente de mobilité, les acteurs franciliens du logement social se sont mobilisés et proposent une solution innovante : Échanger Habiter.

Cette bourse d'échange de logements sociaux ouvre la possibilité d'accéder directement à de nouvelles offres de logement. En vous inscrivant sur le site, vous devenez acteur de votre parcours résidentiel. Renseignez vos critères de recherche et la plateforme sélectionnera les annonces de locataires avec lesquels l'échange est envisageable.

Depuis le 1^{er} juillet, 12 bailleurs supplémentaires ont rejoint le dispositif, multipliant d'autant le nombre de locataires concernés et l'étendent à l'Île-de-France.



Plus d'infos sur
echangerhabiter.fr
et retrouvez également les
annonces, la liste des bailleurs
participants, etc.



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LE 19^E ARRONDISSEMENT

Le saviez-vous ? La Ville de Paris déploie une nouvelle collecte des déchets alimentaires dans le 19^e arrondissement. Il rejoint les 2^e et 12^e déjà concernés par cette expérimentation...

Si vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à venir échanger avec Frédéric, coordinateur éco-gestes chez Élogie-Siemp. pour cela, rendez-vous sur le blog qu'il anime avotrerencontre.com/elogie-siemp

